

Compte rendu de la séance du jeudi 22 juin 2023

Etaient présents :

Madame FISSON Clémentine, Madame MAILLARD Martine, Monsieur GROSSET Philippe, Madame DESMOULINS Marie-Laure, Monsieur BLANCHEMAIN Stéphane, Monsieur FERE Jérôme, Monsieur VASSEUR Patrick, Madame HENRY Sonia, Monsieur OUDET Pascal, Madame DUMONT Aurélie, Mr FOURAGE Matthieu, Madame BULKA Prune, Monsieur GATEAU Emmanuel et Madame JOUET Gaëlle,

Madame BULKA Prune est arrivée à 19 heures 25

Absents excusés : Madame BERTHERAT Marianne, pouvoir à Madame MAILLARD Martine

Secrétaire de la séance : Monsieur BLANCHEMAIN Stéphane

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut reporter la délibération pour la mise en place du RISFEED car l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que le comité social soit consulté pour avis sur les questions relatives aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents.

Donc l'avis du Comité Social est préalable à la délibération de l'organe délibérant.

DE 2023_029 : Autorisation d'attribution et de signature du marché de travaux « Aménagement de voirie »

Madame la Maire expose

En séance du 06 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de voirie

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 17 Avril 2023 pour remettre une offre.

Le montant total s'élève ainsi à 90 244.50€ HT, soit 108 293.40 € TTC pour la tranche ferme et 59 714.60€ HT soit 71 657.52€ pour la tranche optionnelle 2

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux au deuxième semestre 2023

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; la Maire est chargée d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Entendu le rapport présenté le 18 avril 2023 par le maître d'œuvre « EURL EMPEREUR Yannick »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix POUR et 1 ABSENCE :

► d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de voirie à l'entreprise COLAS France et d'autoriser

Madame la Maire à signer le marché de travaux, sous réserve qu'elle produise leur attestation fiscale et sociale, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

► dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Arrivée de Madame BULKA Prune

COMMISSIONS MUNICIPALES

TRAVAUX & VOIRIE : Monsieur GROSSET Philippe informe :

*Observations faites concernant le manque d'ombre au city park il est décidé de poser un banc près des arbres et de rajouter également une table de pique-nique à l'espace jeux ; une poubelle déjà achetée doit être installée.

*Il est également discuté de trouver un moyen de prévoir de l'ombre au terrain de boules à l'espace mairie (kiosque ou autres).

*Mme Bulka a été interpellée par Mr RECORDON sur le fait que beaucoup de ballons se retrouvent dans le parc des chevaux. Ce qui amène un comportement dangereux de la part des enfants en allant les rechercher (clôture électrique et présence des chevaux). Il est demandé de réfléchir à la faisabilité ou non de mettre un pare-ballon coté chevaux. Un devis sera fait.

*Le contrôle du City Park par la société Soleus est concluant ; une mise en conformité du sol de l'espace jeux doit être approfondie (non prise en compte par la société Soleus des dalles en caoutchouc recouvertes par le gazon)

Un carnet d'entretien doit être mis en place.

* Beaucoup d'appels de riverains concernant les mauvaises herbes au cimetière, entre autres. Antoine a rattrapé son retard et les espaces communs sont de nouveau entretenus. Les abords des voies départementales sont en cours de fauchage.

SÉCURITÉ Monsieur OUDET Pascal informe

*La cote de la rue du Livier est empruntée régulièrement en sens interdit ; la gendarmerie en a été informée.

TERRITOIRE COMMUNAL & ENVIRONNEMENT : Madame HENRY Sonia informe

* Devis en cours pour le cimetière concernant l'engazonnement des allées ; l'employé communal se propose de participer aux travaux.

* Ne pouvant les rencontrer, une LRAR a été envoyée aux propriétaires des véhicules « ventouses » rue Bel Air pour solutionner ce problème ; ces véhicules sont sur la zone « Natura 2000 » et des plantes protégées y vivent.

* Etude en cours pour une plantation d'arbres sur la commune

* Petit rappel du concours du meilleur arbre. Clôture le 30 juin sur le site www.arbredelannee.com et début juillet pour l'exposition en mairie au 14 juillet.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES : Madame MAILLARD Martine informe

* Le Tour d'Eure-et-Loir s'est très bien déroulé avec quelques spectateurs oréens

* Préparation du 14 juillet en cours :

- Déroulement des jeux dès 15h et repas champêtre dès 19h à l'espace mairie animé par Clément & Emilie ; retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit pour arriver au stade où le feu d'artifice se déroulera. Le bal se poursuivra après le feu d'artifice.

- Repas : Apéritif, rougail saucisse/riz (épicé ou non au choix), fromage, glace.

Pour les inscriptions au repas : 8€ adulte 4€ enfant – 12 ans et 12€ adulte hors commune. Et s'inscrire en mairie avant le samedi 8 juillet.

* Mme Maillard propose de remettre le service gratuitement du transport des tables et bancs sur la commune ; suggestion approuvée par l'ensemble du Conseil. De même, le prêt de la vaisselle est réservé uniquement aux associations communales.

LIENS SOCIAUX : Madame JOUET Gaëlle informe

*Deux personnes de la commune rencontrent des problématiques sociales. Thomas Pidance, délégué au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir est intervenu pour répondre à leurs besoins.

*Un plan « canicule » pour les personnes vulnérables se met en place.

FERME LOUVET : Monsieur BLANCHEMAIN Stéphane informe

*Pas de vente immédiate, nous consultons divers organismes et attendons leur réponse écrite. Plusieurs demandes particuliers et organismes ont fait part de leur intérêt à Mme le Maire.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

EAUX DE RUFFIN : Madame DESMOULINS Marie-Laure rapporte

*Vote administratif a eu lieu.

*Une visite du site va être programmée.

SIE-ELY : Madame DESMOULINS Marie-Laure rapporte

*Après étude, approbation d'installation de bornes électriques sur certaines communes ; Ouerre n'est pas concerné.

Participation non financière à ce projet.

SYNDICAT DE REEMETTEUR TV : Monsieur FERE Jérôme rapporte

*Vote du budget après un quorum non atteint.

COMMISSIONS DE L'AGGLO

Attractivité du territoire par le développement des filières sportive, culturelle et EIJ :

Madame BULKA Prune rapporte

*Visite de la Maison des espaces naturels à Ecluzelles.

*Visite de la piscine de Vernouillet : Celle-ci devrait être ouverte en septembre. De nouveaux espaces ont été créés. Les élèves concernés désormais par les cours du « savoir nager » sont les classes de ce1 et ce2, les Cp auront un programme d'aisance aquatique sur 2 semaines consécutives au mois de juin. Ce rythme a bien entendu alerté les élus et le SIRP. De plus cela veut dire qu'il faudra payer un déplacement supplémentaire en bus, prévoir la présence de deux parents tous les jours pendant deux semaines pour aider les enfants dans le vestiaire... Mme La Maire a remonté ces problématiques lors de la commission mais apparemment la réussite de ce programme est liée à la répétition sur une courte durée des apprentissages.

*L'Atelier à spectacle présente son programme 2024.

*Un plan BAFA est prévu.

*Un répit de parentalité sera mis en place (des accompagnants le week-end)

Mobilités : Madame DUMONT Aurélie rapporte

* Un diagnostic a été réalisé sur la restructuration des lignes urbaines et périurbaines Linéad. Le réseau est fortement utilisé par les scolaires (selon l'étude origine/destination) 60% des lignes urbaines et 86% des lignes péri-urbaines. Les personnes n'ont pas le réflexe de prendre le car ou le bus, le but est de les inciter tout en réalisant des économies en optimisant les lignes.

La formation des accompagnateurs est en cours, elle est dispensée par l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) qui est une association qui étudie les transports scolaires et permettra de recadrer les responsabilités notamment en cas de problème.

Le comité des partenaires sera composé de représentants des collectivités/ Etat, des employeurs, de 7 usagers (choisis) et 5 habitants (tiré au sort, correspondant à un habitant par secteur de l'Agglomération du Pays Drouais). Les habitants pourront s'inscrire en candidatures spontanées via le site WEB de l'Agglo. Une réunion par an en moyenne, deux à trois pour 2024 du fait de la restructuration.

Assainissement : *Monsieur BLANCHEMAIN Stéphane rapporte*

*La réunion portait uniquement sur le réseau collectif.

Mme Maillard rappelle que l'allée des Bois est privée. Le panneau "sens interdit" à chaque bout de la rue l'indique.

Séance levée à 21h00

La maire
Clémentine FISSON

Le Secrétaire,